

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017

Compte-rendu publié et affiché le 29 novembre 2017

ORDRE DU JOUR

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour **retirer** de l'ordre du jour les points suivants :

- 5 – Budget location de salles : décision modificative n°3
- 6 – Mise à disposition des agents communaux : coûts horaires 2017
- 13 – Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chemillé-en-Anjou
- 14 – Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique du May-sur-Evre
- 15 – Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Sèvremoine

Adopté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2017

- 1- Information sur les décisions du maire,
- 2- Budget principal : décision modificative n°4
- 3- Budget principal : créances irrécouvrables,
- 4- Budget assainissement : créances irrécouvrables,
- 5- Subvention à l'association Récréamômes de Beaupréau 2017,
- 6- Tableau des emplois : modifications,
- 7- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité,
- 8- Cession de terrains rue de la Rigaudière à Gesté,
- 9- Rétrocession à la commune de Beaupréau-en-Mauges des équipements et espaces communs du lotissement privé « La Vigne » à Andrezé,
- 10- ZAC Anjou Actiparc Centre Mauges à Beaupréau : dénomination d'une voie,
- 11- Règlement d'assainissement collectif et non collectif de Beaupréau-en-Mauges,
- 12- Tarifs assainissement collectif,
- 13- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable,
- 14- Modification et agrandissement d'un local à Jallais,
- 15- Extension de l'école Jules Ferry à Beaupréau,
- 16- SIEML : participation aux travaux d'éclairage public,
- 17- SIEML : participation aux travaux de réparations et de dépannages du réseau d'éclairage public,
- 18- Assurance « risques statutaires »,
- 19- Questions diverses.

Nombre de conseillers en exercice : 168 Présents : 102 Votants : 122

Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent	Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent
AFCHAIN Marie-Jeanne	X				GUILLEMIN Sylvie	X			
ALLAIRE Sébastien		Jean-Michel SUBILEAU	X		GUITTON Vincent			X	
ANISIS Magalie			X		HUMEAU Gladys			X	
ANTIER Julie			X		JEANNETEAU Henri-Noël	X			
AUBIN Franck	X				LANDREAU Christelle			X	
AUGER Dolorès	X				LANDREAU Daniel	X			
BARRE Tristan	X				LAURENDEAU Céline				X
BAUMARD Annick		Franck AUBIN	X		LAURENDEAU Christian	X			
BAUMARD Jean-Marie	X				LAURENDEAU Frédéric			X	
BEAUMIER Françoise	X				LE PALLEC Marion		Jeanne-Marie PETITE	X	
BEAUVAIS Michelle			X		LEBOEUF Sophie		Liliane PITON	X	
BERNARD Josette	X				LEBRUN Régis	X			
BESNARD Michel		Marcel PIOU	X		LECLERC François-Xavier			X	
BIDET Bernadette		Christine OUVRARD	X		LEDUC Annabel				X
BLANCHARD Michel	X				LEFRANCOIS Laurent			X	
BLANCHARD Régis	X				LEGER Marie-Noëlle	X			
BOISIAUD Maryse				X	LEGUENNAN Christophe			X	
BOSSOREIL Jean Luc			X		LEROY Gilles	X			
BOURCHENIN Anne	X				LETHEULE Jacky	X			
BOURCIER Fredy	X				LEVY Régis			X	
BOUSSION Emmanuel	X				LIBAULT Marie-Line	X			
BRAUD Annick	X				LORRE Joseph	X			
BREMOND Christine			X		LUSSON Bernard	X			
BREUT Mickaël	X				LUSSON Régis	X			
BREUT Sylvie		Mickaël BREUT	X		MADY Jérôme			X	
BUSSY Patrice	X				MARCHAND Estelle		Marie-Line LIBAULT	X	
CAILLEAU Armelle			X		MARTIN Luc	X			
CAILLEAU Jean-Yves	X				MARTINEAU Gilles	X			
CESBRON Suzanne	X				MARY Bernadette	X			
CHAUVAT Sandrine	X				MARY Jean-Michel	X			
CHAUVIERE Régine	X				MASSE Roland	X			
CHAUVIRE Alain	X				MATHIEU Karine			X	
CHAUVIRE Josette	X				MAUGET Michelle	X			
CHENE Claude	X				MENARD Pascal				X
CHESNE Guy	X				MENARD Philippe			X	
CHEVALIER Gérard	X				MERAND Jean-Charles	X			
CHIRON Martine			X		MERAND Martine	X			
CHOLET Christophe	X				MERCERON Thierry				X
COGNIER Denis	X				MOREAU Philippe	X			
COLINEAU Thérèse	X				MORILLE Jean-Pierre	X			
COSNEAU Céline	X				MORINIERE Jean-Claude	X			
COSQUER Geoffrey	X				MURZEAU Jérôme				X
COULBAULT Patrice	X				NAIN Benoît		Jean-Robert GACHET	X	
COURAUD Pauline				X	NDIAYE Sandrine				X
COURBET Danielle		Josette CHAUVIRE	X		NOEL Alban	X			
COURPAT Philippe	X				ONILLON Jean-Yves		Dolorès AUGER	X	
COUSSEAU Serge	X				OUVRARD Christine	X			
COUVRAND Erié		Philippe COURPAT	X		PAPIN Valérie	X			
D'ANTHENAISE Gonzague			X		PASQUIER Eric				X

Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent	Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent
DAVID Dominique			X		PASTRE Yvonnick			X	
DAVY Christian	X				PERDRIAU Christophe		Bernard LUSSON	X	
DELAHAYE Bertrand				X	PETITE Jeanne Marie	X			
DELAUNAY Cédric	X				PINEAU Sylvie	X			
DELAUNAY Sandrine				X	PIOU Marcel	X			
DENECHERE Marie-Ange	X				PITON Liliane	X			
DESLANDES Stéphanie				X	POHU Brigitte		Luc MARTIN	X	
DHENIN Corinne				X	POHU Yves	X			
DOEZIE Annabelle		Josette BERNARD	X		POIRIER Anne	X			
DOUET Catherine	X				POIRIER Isabelle	X			
DUFEU Laurent		Suzanne CESBRON	X		POMARAT Philippe	X			
DUPAS Olivier	X				PREVOST Luc-Paul	X			
DUPONT Sylvie			X		PRIOUR Cécile				X
DURAND Aurélie	X				RABIN Claudine	X			
DURAND Jacques			X		RAFFEGEAU Annie	X			
DURAND Myriam	X				RETHORE Françoise	X			
DURAND Virginie			X		RETHORE Sabrina			X	
ETOURNEUX Delphine		Jean-Pierre MORILLE	X		RICHAUDEAU Katy			X	
FAUCHEUX Sonia	X				RIPOCHE Aurélie	X			
FEUILLATRE Françoise	X				ROUSSEAU Ambroise	X			
FOSSE-RIPOCHE Marie-Françoise			X		SABLE Claudia	X			
GACHET Jean-Robert	X				SAMSON Gérard	X			
GALLARD Bernard	X				SAUVESTRE Didier	X			
GALLARD Christophe	X				SECHE Magalie	X			
GALLARD Martine	X				SOULARD Françoise	X			
GAUTIER Catherine				X	SOURICE Dominique	X			
					SOURICE Martial			X	
GIRARD Anita	X				SOURISSEAU Christophe	X			
GIVEL Geneviève				X	SUBILEAU Jean-Michel	X			
GOHIER Christophe	X				TANGUY Marie-Juliette		Jean-Yves CAILLEAU	X	
GOURDON Dominique		Olivier DUPAS	X		TARTRE Elisabeth	X			
GOURICHON Bruno			X		TERRIEN Claudine	X			
GOURIN Michel		Michelle MAUGET	X		THOMAS Jérémy				X
GREGOIRE Gildas	X				TUFFEREAU Marie-Claude	X			
GRIMAUD Philippe	X				VIAULT Gérard	X			
GUILBERY Michelle	X								

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 octobre 2017.

Mme Marie-Line LIBAULT est nommée secrétaire de séance.

1 – DÉCISIONS DU MAIRE

Information aux conseillers municipaux des décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

N° 2017-419 du 9 octobre 2017 : contrat de location de l'application Imuse avec la Sté SAIGA Informatique - 17 rue Patrick Depailler 63000 Clermont-Ferrand. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 et reconductible 4 fois. Le montant s'élève à 1 408,80 € TTC/an.

N° 2017-420 du 10 octobre 2017 : lancement de la consultation auprès des entreprises pour la création de deux terrains multisports et un terrain de tennis extérieurs communes déléguées d'Andrezé et Le Pin-en-Mauges – le projet est estimé à 212 000 € HT.

- N° 2017-426 du 16 octobre 2017 : lancement d'une consultation en procédure adaptée pour l'acquisition des logiciels "finances" et "ressources humaines" – montant estimé à 110 000 € HT.
- N° 2017-427 du 16 octobre 2017 : convention de mise à disposition d'un minibus à l'association Club Bellodétente - Beaupréau. L'association participera aux frais de carburant et d'entretien du véhicule. Le prix du kilomètre est fixé à 0,35 €/km révisable chaque année. Le véhicule sera mis à disposition le mercredi et le vendredi de 9h à 12h.
- N° 2017-428 du 18 octobre 2017 : avenant n°1 à la convention d'utilisation du multi-accueil de Jallais avec la commune de Chemillé-en-Anjou. La convention tripartite entre Chemillé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges et Familles Rurales de Jallais avait pour objet la participation financière au service du multi-accueil de Jallais pour l'accueil des enfants résidant sur la commune de Chemillé-en-Anjou. L'avenant a pour but d'actualiser les parties signataires de la convention de partenariat ; la commune de Beaupréau-en-Mauges étant le gestionnaire direct du multi-accueil de Jallais.
- N° 2017-429 du 20 octobre 2017 : contrat avec la société SOCOTEC - 122 rue du Château d'Orgemont Angers pour la vérification périodique des appareils de lavage du Centre culturel de la Loge. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre. Le montant s'élève à 1 000 € HT.
- N° 2017-430 du 20 octobre 2017 : avenant n°1 au bail commercial signé avec l'établissement "Passion du Pain" situé espace Robert Humeau à La Jubaudière. L'avenant porte sur la modification du loyer. Le montant du loyer est fixé à 655 € HT/mois. Ce tarif est applicable depuis le 1^{er} juin 2017. Le reste des dispositions du bail commercial en date du 15 octobre 2013 restent applicables.
- N° 2017-431 du 23 octobre 2017 : contrat avec la société Delestre Industrie - ZI de la Bergerie 49280 La Séguinière pour l'entretien du chauffage de l'église d'Andrezé. Le contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction. Le montant s'élève à 633 € TTC.
- N° 2017-432 du 24 octobre 2017 : lancement d'une consultation en procédure adaptée prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour le balayage des voiries communales, pour une durée totale de 3 ans, avec un montant maximum annuel de 65 000 € HT.
- N° 2017-451 du 3 novembre 2017 : convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire pour l'organisation d'activités sportives au sein des écoles. L'éducateur sportif intervient dans le cadre de modules d'apprentissage définis dans le projet pédagogique élaboré par l'équipe enseignante. L'éducateur sportif est rémunéré par la commune de Beaupréau-en-Mauges. La présente convention est valable 3 ans à compter de sa signature.
- N° 2017-452 du 3 novembre 2017 : lancement de la consultation en procédure adaptée pour la rénovation des éclairages de cinq bâtiments communaux, avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles – montant de l'opération estimé à 100 000 € HT.
- N° 2017-453 du 3 novembre 2017 : convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'OGEC école privée Eau Vive de Gesté à la commune de Beaupréau-en-Mauges pour y assurer la gestion des TAP et la surveillance des enfants scolarisés pendant la pause méridienne. La convention est conclue pour l'année scolaire 2017-2018.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- N° 2017-421 du 11 octobre 2017 : 7 rue du Bois Robin - Villedieu-la-Blouère - section AB n°63 et n°163 section ZL n°82 d'une superficie de 2 546 m².
- N° 2017-422 du 12 octobre 2017 : 3 place de la Mairie - Andrezé - section AB n°933 d'une superficie de 221 m².
- N° 2017-423 du 12 octobre 2017 : 4 rue Charles Bourcier - Andrezé - section AB n°954 et n°955 d'une superficie de 1 639 m².
- N° 2017-424 du 16 octobre 2017 : rue de Vendée - Gesté - section AC n°662 d'une superficie de 95 m².
- N° 2017-425 du 16 octobre 2017 : 48 rue de Vendée - Gesté - section AC n°641 n°654 et n°660 d'une superficie de 231 m².
- N° 2017-433 du 25 octobre 2017 : ZAC Anjou Actiparc Centre Mauges - section B n°1295 d'une superficie de 363 m².
- N° 2017-434 du 25 octobre 2017 : 9 chemin des Gourdonnières - Jallais - section F n°556 d'une superficie de 360 m².
- N° 2017-435 du 25 octobre 2017 : rue Abbé Chupin - Jallais - section WN n°309p d'une superficie de 85 m².
- N° 2017-436 du 25 octobre 2017 : rue Abbé Chupin - Jallais - section WN n°308p d'une superficie de 85 m².
- N° 2017-437 du 25 octobre 2017 : 3 place Chanoine Godard - Jallais - section AC n°16, n°866, n°867 et n°869 d'une superficie de 1 104 m².

- N° 2017-438 du 25 octobre 2017 : ZAC Anjou Actiparc Centre Mauges - Beaupréau - section B n°1253 d'une superficie de 30 000 m².
- N° 2017-439 du 25 octobre 2017 : 21 bd du Général de Gaulle - Beaupréau - section AM n°476, n°477 et n°500 d'une superficie de 836 m².
- N° 2017-440 du 25 octobre 2017 : 6 rue du Vigneau - Beaupréau - section AP n°70p d'une superficie de 1 713 m².
- N° 2017-441 du 25 octobre 2017 : 205 rue Blériot - ZAC Anjou Actiparc Centre Mauges - Beaupréau - section B n°1300 d'une superficie de 1 600 m².
- N° 2017-442 du 25 octobre 2017 : rue St Nicolas - Beaupréau - section AM n°527 d'une superficie de 74 m².
- N° 2017-443 du 25 octobre 2017 : rue St Nicolas - Beaupréau - section AM n°526 d'une superficie de 72 m².
- N° 2017-444 du 25 octobre 2017 : 76 rue de la Lime - Beaupréau - section AB n°62 d'une superficie de 899 m².
- N° 2017-445 du 25 octobre 2017 : 6 rue Mont-de-Vie - Beaupréau - section AD n°100 d'une superficie de 429 m².
- N° 2017-446 du 25 octobre 2017 : 7 rue des Mauges - Beaupréau - section AL n°124 d'une superficie de 118 m².
- N° 2017-447 du 2 novembre 2017 : 33 rue de la Maroterie - Beaupréau - section AW n°295 d'une superficie de 347 m².
- N° 2017-448 du 2 novembre 2017 : 4 rue Aunillon - Beaupréau - section AM n°40 d'une superficie de 632 m².
- N° 2017-449 du 2 novembre 2017 : 50 rue de la Cité - Beaupréau - section AB n°20 d'une superficie de 2 736 m².
- N° 2017-450 du 2 novembre 2017 : 9 rue d'Elbée - Beaupréau - section AD n°22 d'une superficie de 356 m².

2 – BUDGET PRINCIPAL : décision modificative n°4

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

Le maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour tenir compte des décisions politiques, du respect de la réglementation et des besoins des services.

La décision modificative n°4 prévoit les mouvements ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	DM n°4	Observation
60612 – électricité	70 000 €	Le budget 2017 prévoit 34 K€ de moins que les dépenses réalisées en 2016. De plus la dépense estimée est en hausse
60633 – fournitures voirie	10 000 €	Transfert du chapitre 65. Besoin pour le sel de déneigement
6132 – locations immobilières	100 €	Ces crédits viennent compenser la location d'une salle à St Martin pour le vin d'honneur du 8 mai
6135 – locations mobilières	2 500 €	Crédits destinés aux locations des machines à affranchir. Ils viennent compenser des dépenses de réception imputées à tort sur cette ligne
61521 – entretien et réparations terrains	250 €	Remplacement d'une plaque funéraire endommagée par les services de BeM. Cette somme sera remboursée par ailleurs par l'assurance
6161 – assurance statutaire	- 152 000 €	Virement vers le chapitre 012
6237 – bulletins municipaux	20 700 €	Ligne épuisée.
6247 – transport scolaire piscine	4 000 €	Crédits insuffisants pour finir l'année
63512 – taxes foncières	11 000 €	Ligne diminuée de 5 % en 2017, comme prévu au DOB. De plus, le département du Maine et Loire a augmenté le taux de la taxe foncière de 4,8 % en 2017.
011 – charges à caractère général	- 33 450 €	

64111 – rémunération principale titulaires	33 000 €	Reconnaissance d'une maladie professionnelle avec rétroactivité depuis février 2015
64131 – rémunération non titulaires	63 000 €	Nécessite de rajouter des crédits pour les contractuels (création de postes non permanents, régularisation des taux d'encadrement et augmentation des effectifs au service enfance)
6451 – cotisations URSSAF	56 000 €	Hausse liée aux lignes de rémunération
012 – charges de personnel	152 000 €	Virement du chapitre 011
022 – dépenses imprévues	- 155 550 €	
65737 - SIEML	- 10 000 €	Transfert au chapitre 011
6574 – subventions	47 000 €	Crédits complémentaires pour le versement des subventions du centre social, de Récréamômes et pour le reversement de l'aide reçue par l'Etat aux associations d'aide aux migrants
65 – autres charges de gestion courante	37 000 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0 €	

Dépenses d'investissement	DM n°4	Observation
Opération n°21 - bâtiments	100 000 €	Crédits relatifs au relamping de 5 salles municipales. Une subvention de 80 K€ est attendue sur cette opération
Opération n°27 – enfance jeunesse	5 000 €	Obligation de rajouter des crédits supplémentaires pour les travaux de mise aux normes de la maison de l'enfance à Beaupréau (sanitaires, plomberie) suite au passage de la PMI
Opération n°31 – urbanisme	107 000 €	Besoins de crédits supplémentaires pour l'acquisition du Moulin de Jousselein (et des frais de notaires)
020 – dépenses imprévues	- 212 000 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0 €	

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER la décision modificative n°4 du budget principal.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 106 voix POUR – 6 CONTRE (6 abstentions).

3 – BUDGET PRINCIPAL : créances irrécouvrables

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

Le maire expose à l'assemblée que plusieurs créances de la commune n'ont pu être recouvrées.

Le Trésorier municipal demande ainsi l'admission en non-valeur des titres suivants :

Numéro de liste	Année	Motif	Montant HT
2973230233	2011	Poursuite sans effet	100,04 €
2973230233	2011	Poursuite sans effet	16,57 €
2973230233	2011	Poursuite sans effet	25,64 €
2973230233	2013	Poursuite sans effet	19,32 €
2973230233	2012	Poursuite sans effet	31,96 €
2973230233	2012	Poursuite sans effet	22,30 €
2718810233	2012	Dossier de succession vacante négatif	37,92 €
2718810233	2012	Dossier de succession vacante négatif	28,62 €

2718810233	2012	Dossier de succession vacante négatif	26,00 €
2718810233	2011	Dossier de succession vacante négatif	71,32 €
2718810233	2011	Dossier de succession vacante négatif	61,66 €
2718810233	2012	Dossier de succession vacante négatif	74,66 €
2718810233	2012	Dossier de succession vacante négatif	71,32 €
2718810233	2013	Dossier de succession vacante négatif	32,32 €
2718810233	2013	Dossier de succession vacante négatif	28,98 €
2718810233	2013	Dossier de succession vacante négatif	51,28 €
2718810233	2014	Dossier de succession vacante négatif	57,96 €
2718810233	2014	Dossier de succession vacante négatif	71,32 €
TOTAL			829,19 €

Le Trésorier municipal demande également l'annulation des titres suivants :

Numéro de liste	Année	Motif	Montant HT
2748240833	2011	Surendettement et décision d'effacement de dette	398,19 €
2748240833	2011	Surendettement et décision d'effacement de dette	26,55 €
2748240833	2011	Surendettement et décision d'effacement de dette	74,80 €
2748240833	2011	Surendettement et décision d'effacement de dette	132,84 €
2748240833	2012	Surendettement et décision d'effacement de dette	58,29 €
2748240833	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	33,58 €
2748240833	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	6,64 €
2529571133	2011	Clôture insuffisance actif	40,02 €
2629031133	2012	Surendettement et décision d'effacement de dette	19,26 €
2629031133	2013	Surendettement et décision d'effacement de dette	54,62 €
2629031133	2014	Surendettement et décision d'effacement de dette	13,00 €
2629031133	2013	Surendettement et décision d'effacement de dette	57,96 €
2629031133	2012	Surendettement et décision d'effacement de dette	41,62 €
2629031133	2013	Surendettement et décision d'effacement de dette	47,94 €
2905810233	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	40,00 €
2905810233	2016	Surendettement et décision d'effacement de dette	42,20 €
2905810233	2016	Surendettement et décision d'effacement de dette	28,80 €

2905810233	2016	Surendettement et décision d'effacement de dette	39,00 €
2905810233	2016	Surendettement et décision d'effacement de dette	41,60 €
2905810233	2014	Surendettement et décision d'effacement de dette	40,96 €
2905810233	2014	Surendettement et décision d'effacement de dette	105,15 €
2905810233	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	116,44 €
2905810233	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	69,60 €
2905810233	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	5,40 €
2905810233	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	11,61 €
2905810233	2016	Surendettement et décision d'effacement de dette	8,80 €
2905810233	2016	Surendettement et décision d'effacement de dette	12,00 €
2629630233	2012	Surendettement et décision d'effacement de dette	60,00 €
2629630233	2012	Surendettement et décision d'effacement de dette	61,30 €
2629630233	2012	Surendettement et décision d'effacement de dette	71,32 €
2629630233	2013	Surendettement et décision d'effacement de dette	64,64 €
2629630233	2013	Surendettement et décision d'effacement de dette	44,60 €
2719210233	2013	Clôture insuffisance actif	18,96 €
2719210233	2013	Clôture insuffisance actif	47,94 €
2719210233	2014	Clôture insuffisance actif	47,94 €
2719210233	2014	Clôture insuffisance actif	57,96 €
2771100533	2012	Surendettement et décision d'effacement de dette	8,61 €
2771100533	2013	Surendettement et décision d'effacement de dette	47,94 €
2771100533	2013	Surendettement et décision d'effacement de dette	44,60 €
2771100533	2014	Surendettement et décision d'effacement de dette	47,94 €
2771100533	2014	Surendettement et décision d'effacement de dette	25,64 €
2771100533	2014	Surendettement et décision d'effacement de dette	28,98 €
2771100533	2015	Surendettement et décision d'effacement de dette	57,39 €
TOTAL			2 302,63 €

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ADMETTRE en non-valeur les créances référencées ci-dessus, pour un montant total de 829,19 € HT,
- D'ADMETTRE en créances éteintes les créances référencées ci-dessus, pour un montant total de 2 302,63 € HT.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 106 voix POUR – 8 CONTRE (3 abstentions).

4 – BUDGET ASSAINISSEMENT : créances irrécouvrables

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

Le maire expose à l'assemblée que plusieurs créances de la commune relatives à la redevance d'assainissement n'ont pu être recouvrées. Il s'agit des créances suivantes :

Commune	Référence / numéro liste	Année	Motif	Montant HT
Gesté	0615602215045108	2016	Créance irrécouvrable	28,20 €
Non précisée	2996650233	2016	Combinaison infructueuse d'actes	171,64 €
Non précisée	2996650233	2014	Combinaison infructueuse d'actes	144,76 €
Beaupréau	0615607810411605	2015	Créance irrécouvrable	10,20 €
Beaupréau	0615607810394108	2015	Créance irrécouvrable	147,90 €
Beaupréau	0615607810082515	2016	Créance irrécouvrable	45,50 €
Beaupréau	0615607810082515	2016	Créance irrécouvrable	1,70 €
Beaupréau	0615607810075206	2016	Créance irrécouvrable	43,75 €
TOTAL				593,65 €

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ADMETTRE comme irrécouvrables et d'annuler les créances référencées ci-dessus, pour un montant total de 593,65 € HT.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 106 voix POUR – 6 CONTRE (6 abstentions).

5 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION RÉCRÉAMÔMES DE BEAUPRÉAU

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

Le maire expose à l'assemblée que la commune déléguée de Beaupréau a étudié les demandes de subventions de l'association Récréamômes concernant les services périscolaires, TAP, Multi-accueil, accueils de loisirs et coordination. Ces subventions sont liées aux conventions signées avec l'association pour l'ensemble des services enfance.

Le tableau ci-dessous synthétise les demandes et subventions de Récréamômes en 2016 et 2017 :

	Subvention demandée 2016	Subvention versée 2016	Subvention demandée 2017	Résultat 2016	Proposition 2017
Accueil de loisirs	73 241 €	73 241 €	97 391 €	- 22 708 €	95 949 €
Accueil périscolaire	72 347 €	72 347 €	67 533 €	- 2 429 €	74 776 €
TAP	130 580 €	130 580 €	156 275 €	- 8 004 €	138 584 €
Multi-accueil	180 402 €	180 402 €	168 202 €	52 617 €	127 785 €
Coordination	17 837 €	-	17 837 €	- 2 396 €	20 233 €
Subvention coordination non versée en 2016					17 837 €
TOTAL	474 407 €	456 570 €	507 238 €	17 080 €	475 164 €

Il est proposé pour l'année 2017 :

- de répartir des subventions demandées en 2016, et d'actualiser ces montants selon les résultats observés en 2016,
- de prévoir 17 837 € supplémentaires au titre de la subvention 2016 de la coordination, qui n'ont pas été versés.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ATTRIBUER à l'association Récréamômes les subventions 2017 suivantes :

	Proposition 2017
Accueil de loisirs	95 949 €
Accueil périscolaire	74 776 €
TAP	138 584 €
Multi-accueil	127 785 €
Coordination (2017)	20 233 €
Coordination (2016)	17 837 €
TOTAL	475 164 €

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 106 voix POUR – 8 CONTRE (5 abstentions).

6 – TABLEAU DES EMPLOIS : modifications

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois à la suite d'une dernière modification à l'école de musique, de modifications de grade et d'une fusion de deux postes à la suite de départs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu la délibération n°17-01-07 du 24 janvier 2017 portant fixation du tableau des emplois de Beaupréau-en-Mauges,
 Vu la délibération n°17-10-09 du 24 octobre 2017 portant modification du tableau des emplois,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois :

Emploi	Cadre d'emplois	Temps de travail	Effectif budgétaire (en ETP)	Modification (en ETP)	Nouvel effectif budgétaire (en ETP)	A compter du :
Professeur de musique	Assistant d'enseign. Art. princ 2 cl	9,5/20 ^e	0,48	-0,48	0	1 ^{er} décembre 2017

Professeur de musique	Assistant d'enseign. Art. princ 2 cl	10,5/20 ^e	0	+0,53	0,53	1 ^{er} décembre 2017
Responsable périscolaire et centre de loisirs	Animateur	27/35 ^e	0,77	-0,77	0	1 ^{er} décembre 2017
Responsable périscolaire et centre de loisirs	Adjoint d'animation	27/35 ^e	0	+0,77	0,77	1 ^{er} décembre 2017
Agent de proximité	Rédacteur	27,5/35 ^e	0,79	-0,79	0	1 ^{er} janvier 2018
Agent de proximité	Adjoint administratif	27,5/35 ^e	0	+0,79	0,79	1 ^{er} janvier 2018
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	8/35 ^e	0,23	-0,23	0	1 ^{er} décembre 2017
Agent d'entretien/ restauration	Adjoint technique	15/35 ^e	0,43	-0,43	0	1 ^{er} décembre 2017
Agent d'entretien/ restauration	Adjoint technique	19,51/35 ^e	0	+0,56	0,56	1 ^{er} décembre 2017
TOTAL			2,7	-0,05	2,65	

- DE L'AUTORISER à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

Les crédits sont prévus au budget.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

7 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un renfort au Centre culturel de la Loge pour un événement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 1°, qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois,

Considérant le besoin de renfort au centre culturel,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE CRÉER l'emploi non permanent suivant :

Nbre	Rémunération	Période	Nature des fonctions
1	IB 364	le 19 décembre 2017	Installation de la salle de spectacle Régie son et lumière

- DE L'AUTORISER à signer tous les documents nécessaires à ce sujet,
 - DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

8 – CESSION DE TERRAINS RUE DE LA RIGAUDIÈRE A GESTÉ

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée qu'il est possible de vendre une partie des terrains cadastrés section AC n° 1081 et AC n° 1083, un propriétaire riverain étant intéressé pour agrandir sa parcelle et créer un passage pour faciliter son accès véhicule.

Ces parcelles sont situées en zone UB et N du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Gesté et sont situées à proximité immédiate du parc de la Rigaudière. Toutefois, cette vente ne gênerait en rien l'accès au parc.

Cette vente est envisagée au prix de 25 € le m² pour la parcelle AC n° 1081 (zone UB - 50 m² environ) et 3 € le m² pour la parcelle AC n° 1083 (zone Nd – 150 m² environ).

Vu l'avis des Domaines en date du 27 octobre 2017,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DÉCIDER la vente des parcelles suivantes :
 - parcelle cadastrée section AC n° 1081p, pour une superficie de 50 m² (zone UB),
 - parcelle cadastrée section AC n° 1083p, pour une superficie de 100 m² (zone Nd), ces superficies seront précisées par le bornage du géomètre,
- DE FIXER le prix de vente de ces parcelles à 25 € le m² pour la zone UB et 3 € le m² pour la zone Nd,
- DE PRÉCISER que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,
- DE DÉSIGNER l'étude de Maître LUQUIAU, notaire à Gesté, pour la rédaction des actes authentiques,
- DE L'AUTORISER, ou le maire délégué de la commune concernée, ou l'un de ses adjoints, à signer l'acte de vente correspondant, leur donner tous pouvoirs à cet effet ainsi que, d'une façon générale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente acquisition.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

9 – RÉTROCESSION A LA COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT PRIVÉ "LA VIGNE" A ANDREZÉ

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que la Société ACANTHE, en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, propose la rétrocession des équipements, réseaux d'assainissement, voirie, espaces verts et espaces communs du lotissement "La Vigne" sur la commune déléguée d'Andrezé, à la commune de Beaupréau-en-Mauges.

Suite aux différents échanges et à la rencontre, sur place, du 26 septembre 2017 entre les différentes parties, il a été convenu ce qui suit :

Assainissement :

- Hydrocurage général EP/EU et ITV : mise à jour et transmission des documents.
- Contrat d'entretien et historique du PR EU (contrat avec AEIC). Le lotisseur reprend contact avec eux pour :
 - vérification générale des installations,
 - réparation de la porte de l'armoire (serrure cassée),
 - vidange du poste et des pompes,
 - puisard à revoir : positionner une fermeture correcte, type tête de tabouret,
 - garantie du PR (dans leur dossier marché) – garantie décennale sur entretien (sur facture).
 - voir DOE – poste de refoulement,
 - mise en place d'un système SOFREL GSM PR.

Espaces publics :

- Mise en conformité circulation piétonne : accord pour reprise largeur marquage aux endroits non conformes (2,50 m).
- Revoir positionnement grilles EP en fil d'eau de voirie (sur l'ensemble)
 - grilles EP en fil d'eau + reprise enrobé autour chambre Télécom face au n° 19 (rue Clavelin),
 - reprendre indications annotées sur plan M. TOSTIVINT,
 - reprise des enrobés de trottoirs dégradés – 3 à 4 tronçons concernés.
- Modification grille sur exutoire EP du bassin d'orage (grille défoncée – prévoir un renfort).
- Réparation du coffret fausse coupure endommagé.
- **Attention** : coffret électrique semi-enterré – face rue du Terroir – mise à niveau à prévoir.

Espaces verts :

- Entretien et nettoyage de l'ouvrage de régulation EP (bassin d'orage) : contrat d'entretien avec l'entreprise TRINEAU :
 - celle-ci va être contactée pour la remise en état du lotissement,
 - une haie privée en bordure du lotissement n'est pas entretenue. La mairie déléguée se charge de faire le nécessaire auprès du propriétaire (M. LEBRUN).
- 2 pieds de vigne à remplacer.
- Talus à replanter.
- Massifs à replanter face au n° 10 : transformation de celui-ci en place de parking.
- Massifs de rosiers (face n° 8) – saules à arracher des massifs. Hortensias (15) et Lonicera pileata à remplacer.
- Noues hors lotissement au sud-est à engazonner.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ACCEPTER le transfert au 1^{er} avril 2018 des équipements, réseaux d'assainissement, voirie, espaces verts et espaces communs du lotissement privé « La Vigne » à Andrezé dans le domaine communal sous réserve du strict respect des prescriptions ci-dessus mentionnées,
- DE PRÉCISER que le transfert de propriété s'effectuera gratuitement et aux frais exclusifs du vendeur,
- DE L'AUTORISER, ou le maire délégué de la commune concernée, à la signature de l'acte de rétrocession auprès de l'étude Chevallier – Le Cam, notaires associés à Beaupréau.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

10 – Z.A.C. ANJOU ACTIPARC CENTRE MAUGES A BEAUPRÉAU : dénomination d'une voie

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Une nouvelle voie a été créée dans la Z.A.C. Anjou Actiparc Centre Mauges à Beaupréau. Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement cette voie.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer la nouvelle voie : rue Marie HAREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan de la voie à dénommer,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DÉNOMMER la voie reliant la rue Alfred Nobel à la rue Louis Blériot dans la Z.A.C. Anjou Actiparc Centre Mauges : **rue Marie HAREL**,
- DE L'AUTORISER, ou ses adjoints, aux fins de signature.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 120 voix POUR – 1 CONTRE (1 abstention).

11 – RÉGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Yves POHU, adjoint à l'Assainissement, présente à l'assemblée la mise à jour des nouveaux règlements d'assainissement collectif et non collectif vus lors de la commission Assainissement du 4 septembre 2017.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER les nouveaux règlements d'assainissement.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

12 – TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Yves POHU, adjoint à l'Assainissement, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de compléter la délibération fixant les tarifs de la redevance assainissement collectif.

Il rappelle que l'eau consommée et rejetée dans le système d'assainissement collectif, ne provient pas uniquement du réseau public d'eau potable mais également de puits anciens ou non ; ces derniers pouvant alimenter en tout ou partie certaines habitations.

Il indique que l'eau rejetée par les propriétaires des puits dans le réseau d'assainissement collectif n'est pour l'instant comptabilisée que dans une des dix communes déléguées. De plus, le recensement des puits n'a pas été fait de façon exhaustive dans chaque commune déléguée. Il apparaît qu'un travail important doit être entrepris à ce sujet.

Pourtant, le propriétaire d'une alimentation en eau potable indépendante du réseau public est tenu d'en faire la déclaration en mairie (article 54 Loi 2006-1772 ou Loi 2224-9 du CGCT).

A défaut de comptage individuel, l'adjoint précise que la commune peut instituer un volume calculé en fonction de la surface de l'habitation, du nombre d'occupants ou d'un autre système d'évaluation.

Il indique que la commission a réfléchi au mode de facturation de la surtaxe assainissement pour les propriétaires de puits. Celle-ci souhaite que le travail de recensement exhaustif des puits, ainsi que la définition d'un objectif clair au niveau de Mauges Communauté qui sera demain titulaire de la compétence assainissement, doit précéder tout changement de tarification de la surtaxe assainissement pour les propriétaires de puits connus.

Aussi, afin de permettre la mise en place d'un système d'harmonisation cohérent et juste, sans faire chuter temporairement le niveau des recettes de la collectivité, l'adjoint propose au conseil municipal de maintenir les modes de facturation existants précédemment dans chacune des communes déléguées.

Il est proposé, en même temps, de fixer les tarifs pour différentes prestations nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement selon le détail suivant :

Redevance puits	Maintien des dispositifs et tarifs de 2016
Participation Assainissement Collectif (non soumis à TVA) / par logement et/ou par branchement Pour les constructions à usage d'habitation et pour les autres constructions (commerce, artisanat...) hors ZAC	1 500 €
Certificat conformité branchement HT	60 €
Contre visite branchement HT	30 €
Travaux de branchement au réseau	Facturation au particulier de la prestation réalisée sur le domaine public (le particulier réglant par ailleurs directement le coût de la prestation réalisée par l'entreprise sur le domaine privé)

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER ces tarifs.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 121 voix POUR (1 abstention).

13 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Yves POHU, adjoint à l'Assainissement, expose à l'assemblée que le rapport annuel de 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable doit être présenté au conseil municipal.

Ce rapport a été présenté en septembre lors de la commission politique de l'eau de Mauges Communauté et validé par le SMAEP :

- 50 420 d'abonnés, 3 432 km de réseau
- tarification 01/01/2017 : 1.87 €/m³ pour 120 m³.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ADOPTER le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable de Beaupréau-en-Mauges pour l'exercice 2016.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 établi par le SMAEP des eaux de Loire.

14 – MODIFICATION ET AGRANDISSEMENT D'UN LOCAL A JALLAIS

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Bernard GALLARD, adjoint au Patrimoine bâti, expose à l'assemblée que le conseil municipal a décidé récemment l'acquisition d'un local situé sur la commune déléguée de Jallais à usage de centre technique communal pour le secteur Est.

Ce bâtiment nécessite des modifications et agrandissements pour permettre l'accueil des services techniques du secteur Est dans des conditions satisfaisantes. Ces travaux doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE L'AUTORISER, ou l'adjoint au Patrimoine bâti, à signer la demande de permis de construire.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

15 – EXTENSION DE L'ÉCOLE JULES FERRY A BEAUPRÉAU

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Bernard GALLARD, adjoint au Patrimoine bâti, rappelle à l'assemblée qu'il a pris une délibération (n°17-01-22) en janvier dernier pour lancer l'opération d'extension de l'école Jules Ferry à Beaupréau.

Il indique que consécutivement à cette délibération, un premier projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire. Tout en restant sur le principe de construire deux classes supplémentaires et un sanitaire pour les personnels, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications assez importantes visant à optimiser l'espace et à rationaliser les coûts. Aussi n'était-il pas possible de déposer une simple modification de la demande initiale.

M. GALLARD présente donc le nouveau projet préparé par l'architecte et demande au conseil municipal de donner son avis.

Le maire propose ensuite au conseil municipal :

- DE L'AUTORISER, ou M. Bernard GALLARD, adjoint au Patrimoine bâti,
 - à signer la nouvelle demande de permis de construire,
 - à lancer la consultation pour le choix des entreprises correspondant au nouveau projet,
 - à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues et tous les actes relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 110 voix POUR – 6 CONTRE – (3 abstentions).

16 – SIEML : participation aux travaux d'éclairage public

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Claude CHÉNÉ, adjoint à l'Aménagement, aux infrastructures et à l'assainissement, expose à l'assemblée que, dans le cadre du programme d'extension, de rénovation et de réparation du réseau de l'éclairage public, le SIEML a fait parvenir les avant-projets détaillés et estimatifs des travaux à réaliser concernant les opérations suivantes :

Opération	N° Opération	Montant des travaux	Montant à la charge de la ville
Gesté Desserte tarif jaune - église	023.17.06	2 011.31 €	1 508.48 €
Beaupréau Extension éclairage public EP parkings de l'hôtel de ville – armoire TGBT	023.16.35	1 629.54 €	1 222.16 €
Andrezé Programme rénovation 2017 - rues du Prieuré, Bocage, des Mauges, Père Allard, Beuvron, Chemin Gaslin	023.17.020	30 493.07 €	15 246.54 €
Beaupréau Programme rénovation 2017 - rues de la Cité, Vigneau, Pasteur, Nicolas Appert, La Fosse aux Loups, Michel Rabouan, Charles Péguy	023.17.24	42 888.34 €	21 444.17 €

Beaupréau Programme rénovation 2017 - rues Chanoine Libault, des Vignes, Maroterie, Chevrie, Pierre de Ronsard, Place Münsingen, piétonnier du Sable	023.17.24	71 773.99 €	35 887.00 €
La Poitevineière Programme rénovation 2017 - impasse du Cormier	023.17.22	2 205.92 €	1 102.96 €
Le Pin-en-Mauges Programme rénovation 2017	023.17.23	17 858.17 €	8 929.09 €
La Jubaudière Programme rénovation 2017	023.17.19	21 133.74 €	10 566.87 €
Jallais Programme rénovation 2017	023.17.28	9 845.46 €	4 922.73 €
Gesté Programme rénovation 2017	023.17.17.30	32 005.28 €	16 002.64 €
Villedieu-la-Blouère Programme rénovation 2017	023.17.32	19 275.23 €	9 637.62 €

Le maire propose au conseil municipal :

- DE VERSER les fonds de concours au profit du SIEML pour les opérations indiquées ci-dessus.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

17 – SIEML : participation aux travaux de réparations et de dépannages du réseau d'éclairage public

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Claude CHÉNÉ, adjoint à l'Aménagement, aux infrastructures et à l'assainissement, expose à l'assemblée que, dans le cadre de dépannages et de réparations du réseau de l'éclairage public, le SIEML nous a fait parvenir les avant-projets détaillés et estimatifs des travaux à réaliser concernant les opérations suivantes :

Opération	N° Opération	Montant des travaux	Montant à la charge de la ville
Dépannages effectués sur le réseau d'éclairage public du : 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017	EP	10 338.55 €	7 753.91 €
La Jubaudière remise en état des lanternes 40-41 rue de l'Industrie	DEV165-17-544	1 225.34 €	919.01 €
La Jubaudière remise en état du candélabre 46 rue d'Anjou	DEV165-17-545	3 333.97 €	2 500.48 €
Villedieu-la-Blouère réparation armoire C4 allée des Perrières	DEV375-17-311	442.45 €	331.84 €
Beaupréau remise en état des points 1592 rue Georges Brassens, 1591 Joséphine Baker et 1533 Frédéric Chopin	DEV023-17-87	1 189.43 €	892.07 €

Le maire propose au conseil municipal :

- DE VERSER les fonds de concours au profit du SIEMML pour les opérations indiquées ci-dessus.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

18 – ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES »

→ Réception Sous-préfecture le 24-11-2017

M. Alain CHAUVIRÉ, adjoint à la Commande publique et aux assurances, expose à l'assemblée que :

Vu la délibération n°16-10-28 du 25/10/2016 portant sur la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Beaupréau-en-Mauges pour les achats récurrents de fournitures courantes, de prestations de services, de fournitures et prestations informatiques, photocopieurs,

Vu la consultation en procédure formalisée lancée le 30 juin 2017 pour l'assurance « risques statutaires » des agents de la commune et du CCAS de Beaupréau-en-Mauges, comprenant 2 lots :

- LOT A : assurance du personnel – risques statutaires – Commune,
- LOT B : assurance du personnel – risques statutaires – CCAS,

Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet Delta Consultant, mandaté en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Vu la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 novembre 2017 et qui a attribué les lots de ce marché :

LOT A : Gras Savoye pour les garanties :

- décès, accident, maladie professionnelle, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption
- ⇒ taux pour les agents CNRACL : 2.88 %
 ⇒ taux pour les agents IRCANTEC : 2 %

LOT B : Gras Savoye pour les garanties :

- décès, accident, maladie professionnelle, longue maladie, maladie longue durée, maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption
- ⇒ taux pour les agents CNRACL : 4.28 %
 ⇒ taux pour les agents IRCANTEC : 2 %.

Le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2018. La durée du marché est de 36 mois.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE L'AUTORISER, ou l'adjoint concerné, à signer les marchés d'assurance « risques statutaires » avec la compagnie d'assurances Gras Savoye - 56000 LORIENT et tous documents s'y rapportant.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 112 voix POUR – 3 CONTRE – (4 abstentions).

19 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h16.



Gérard CHEVALIER
 Maire de Beaupréau-en-Mauges